



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 54289

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de la défense quant à la demande de certains parlementaires de créer une commission d'enquête parlementaire sur le rôle joué par l'armée française dans les émeutes survenues en Côte d'Ivoire au début du mois de novembre 2004. Un certain nombre de parlementaires ont demandé, le 1er décembre 2004, la création d'une commission d'enquête parlementaire, dont l'objet serait d'évaluer le rôle joué par l'armée française dans les émeutes du mois de novembre en Côte d'Ivoire. La situation politique intérieure de la Côte d'Ivoire, ainsi que la nécessaire protection des ressortissants français ont amené les soldats français à intervenir en riposte aux attaques des émeutiers. Mais force est de constater que l'évaluation des responsabilités de l'armée française dans ces événements serait aujourd'hui précipitée du fait d'une part de l'aspect récent des événements et d'autre part, la situation encore instable des institutions dans ce pays. En conséquence, il demande quels sont ses sentiments quant à la demande de création d'une commission d'enquête parlementaire sur le rôle joué par l'armée française dans les événements survenus en Côte d'Ivoire.

Texte de la réponse

Comme dans toutes les opérations menées sur des théâtres d'opérations extérieurs, au cours desquelles l'humanité, la discipline, le professionnalisme et le sang-froid des forces françaises ont toujours été unanimement salués par les populations locales ainsi que par les autres armées, les militaires français déployés en Côte d'Ivoire ont fait preuve d'un comportement exemplaire lors des événements de novembre dernier. La ministre de la défense s'est engagée, depuis ces événements, à exposer les faits qui se sont produits en Côte d'Ivoire avec une totale transparence. Elle a depuis lors répondu à toutes les questions qui lui ont été posées devant l'Assemblée nationale et le Sénat. Compte tenu des démarches menées actuellement en faveur d'un règlement politique de la crise, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a finalement rejeté, le 18 janvier 2005, la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement est intervenu dans la crise de Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54289

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10355

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1647